

# COMMISSION PERMANENTE

séance du 29 août 2005

CP 05/08-12

## LOCATION ET MAINTENANCE DE MATERIEL INFORMATIQUE, BUREAUTIQUE ET D'ACCESSOIRES

### DEVOLUTION DES MARCHES

---

#### **Rapport de M. le Président :**

Pour répondre aux besoins des services du Conseil Général en matière d'équipement informatique, une consultation a été mise en œuvre le 26 avril 2005 et la remise des offres fixée au 17 juin 2005.

Les caractéristiques principales de cette consultation sont les suivantes :

- Procédure de consultation : Appel d'Offres Ouvert Européen
- Marché fractionné à bons de commande décomposé en lots :

Lot n° 1 : ordinateurs de bureau  
montant minimum : 15 000 €HT  
montant maximum : 60 000 €HT

Lot n° 2 : stations de travail  
montant minimum : 5 000 €HT  
montant maximum : 20 000 €HT

Lot n° 3 : portables  
montant minimum : 25 000 €HT  
montant maximum : 100 000 €HT

Lot n° 4 : serveurs  
montant minimum : 30 000 €HT  
montant maximum : 120 000 €HT

Lot n° 5 : terminaux légers  
montant minimum : 50 000 €HT  
montant maximum : 200 000 €HT

Lot n° 6 : imprimantes laser bureautique  
montant minimum : 15 000 €HT  
montant maximum : 60 000 €HT

Lot n° 7 : imprimantes jet d'encre couleur  
montant minimum : 3 000 €HT  
montant maximum : 12 000 €HT

Lot n° 8 : télécopieurs  
montant minimum : 25 000 €HT  
montant maximum : 100 000 €HT

Lot n° 9 : autres micro-ordinateurs et accessoires  
montant minimum : 8 000 €HT  
montant maximum : 32 000 €HT

Lot n° 10 : location financière.

- Durée : 12 mois.

Sur les trente et une sociétés ayant retiré un dossier de consultation, neuf ont présenté des offres examinées par la Commission d'Appel d'Offres réunie les 4 et 11 juillet 2005 au vu des critères d'attribution des offres suivants :

- Valeur technique de l'offre.....5
- Service après-vente et assistance .....3
- Délais de livraison.....2
- Prix.....3

Après comparaison des tarifs (les propositions de prix sont jointes en annexe) et analyse des caractéristiques proposées, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les marchés aux sociétés suivantes :

- Lots 1 à 4 : société DELL (34)
- Lots 5, 6 et 8 : société INFORSUD (12)
- Lot 7 : société PSI (82)
- Lot 9 : société BUREAUMATIQUE (31)
- Lot 10 : société LEASECOM (75)

Pour les lots 5 et 8, les sociétés Bureauumatique et Azur Bureau, proposant le meilleur prix, n'ont pas été retenues, les équipements proposés n'étant pas conformes aux exigences techniques posées dans le dossier de consultation.

Quant au lot 10, la société ECS proposait le meilleur prix mais elle souhaitait modifier le dossier de consultation et la périodicité des commandes. Cette société n'a pu être retenue.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département, les marchés à intervenir avec les sociétés DELL (lots 1 à 4), INFORSUD (lots 5, 6 et 8), PSI (lot 7), BUREAUMATIQUE (lot 9) et LEASECOM (lot 10) pour la location et la maintenance de matériel informatique, bureautique et d'accessoires, étant précisé que la dépense sera imputée sur la nature 6135 fonction 0202 de la nomenclature M52.

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 29 août 2005**

CP 05/08-12

**LOCATION ET MAINTENANCE DE MATERIEL INFORMATIQUE,  
BUREAUTIQUE ET D'ACCESSOIRES  
DEVOLUTION DES MARCHES**

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu les décisions des commissions d'appels d'offres réunies les 4 et 11 juillet 2005,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du département, les marchés à intervenir avec les sociétés suivantes pour la location et la maintenance de matériel informatique, bureautique et d'accessoires, étant précisé que la dépense sera imputée sur la nature 6135 fonction 0202 de la nomenclature M52 :
  - Lots 1 à 4 (ordinateurs de bureau, stations de travail, portables et serveurs) : société DELL (34)
  - Lots 5, 6 et 8 (terminaux légers, imprimantes laser bureautique et télécopieurs) : société INFORSUD (12)
  - Lot 7 (imprimantes jet d'encre couleur) : société PSI (82)
  - Lot 9 (autres micro-ordinateurs et accessoires) : société BUREAU-MATRIQUE (31)
  - Lot 10 (location financière) : société LEASECOM (75)

Adopté à l'unanimité.

Le Président,